



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

PAR COURRIEL

Confédération suisse
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Courriel : raphael.bucher@bafu.admin.ch

Fribourg, le 24 novembre 2020

Procédure de consultation – Contre-projet du Conseil fédéral à l’initiative populaire « Pour un climat sain (initiative pour les glaciers) »

Madame, Monsieur,

Suite au courrier de Madame la Présidente de la Confédération Simonetta Sommaruga, du 2 septembre 2020 le Conseil d’Etat fribourgeois a l’avantage de vous faire part de sa prise de position sur ce contre-projet.

Le Canton de Fribourg s’aligne sur le Conseil fédéral et soutient le contre-projet direct à l’initiative populaire « Pour un climat sain (initiative pour les glaciers) » tout en demandant néanmoins une modification relative à la mise en œuvre de mesures à l’étranger, respectivement en Suisse (*voir plus bas*).

Nous saluons l’intégration dans la Constitution de l’objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d’ici 2050, ainsi que la mention de la responsabilité de la Confédération et des cantons en matière de protection du climat. Afin de déduire de l’objectif climatique les jalons et actions concrètes qui mèneront à son atteinte, nous soutenons également pleinement l’initiative du Conseil fédéral, mentionnée dans le rapport explicatif, visant l’établissement d’une stratégie climatique à long terme.

Au vu des résultats toujours insatisfaisants en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, nous comprenons la volonté des initiants-e-s d’inscrire une interdiction des agents énergétiques fossiles à partir de 2050. Toutefois, à l’instar du Conseil fédéral, nous pensons que d’autres mesures doivent être privilégiées pour l’instant.

Par contre, nous souhaitons que le Conseil fédéral s’engage davantage pour la mise en œuvre de mesures de protection du climat sur le territoire national. En effet, la Suisse a tout à gagner à prendre les mesures à l’intérieur du pays, et cela participera grandement à notre économie et à notre sécurité d’approvisionnement. Nous demandons donc à ce que l’art.74 al. 3 soit remanié afin de soutenir au maximum les mesures prises en Suisse plutôt qu’à l’étranger.

Pour ce qui est de la mobilité, nous avons plusieurs remarques sur le contenu du rapport explicatif concernant la politique des transports décrite au point 3.1.3. Celle-ci est axée en très grande partie sur la mobilité électrique. Si une telle mobilité permet de limiter de façon très importante les émissions de CO₂ et de polluants atmosphériques et doit être encouragée, mais elle n'est pas exempte d'impacts environnementaux qui sont d'ailleurs accrus par la multiplication des engins utilisant des batteries électriques (voiture, vélo, vtt, trottinette, etc.). L'insistance devrait donc davantage être portée sur le transfert modal en faveur des transports publics et de la mobilité douce, y compris dans les loisirs, dont le bilan environnemental est meilleur.

En ce qui concerne la tarification de la mobilité évoquée également au point 3.1.3, qui doit pallier la diminution des recettes provenant de l'impôt sur les huiles minérales, elle doit éviter les effets incitatifs qui irait à l'encontre des politiques de la Confédération notamment en ce qui concerne ses objectifs de parts modales pour les transports publics et se focaliser, du moins dans un premier temps, sur les transports individuels motorisés et inciter au transfert modal également.

Pour ce qui est du transport de marchandises, un seul et même paragraphe mêle transfert du trafic transalpin de marchandises, prix du sillon, classe d'émission des véhicules, propulsion électrique, RPLP et réorientation de la RPLP. Là encore, il faudrait retravailler cette partie pour gagner en cohérence et ne pas se focaliser essentiellement sur le transport de marchandises transalpin. Il faut relever ici que les objectifs de la Confédération en termes de part du rail dans le trafic des marchandises semblent inatteignables sans modification des rapports financiers entre rail et route.

Finalement, au niveau des transports publics sur route, la quasi-totalité du parc actuel de véhicules est dépendant des énergies fossiles. En l'état, il n'est pas possible d'affirmer que dans 30 ans des solutions techniques permettront de se passer des énergies fossiles sans générer des coûts disproportionnés ou sans impacts sur l'exploitation. Par ailleurs un soutien financier clair de la Confédération est nécessaire pour atteindre une mise en service rapide de ces technologies.

En vous remerciant de vous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Anne-Claude Demierre, Présidente



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat